Déposé le : 08.01.2025 13P0080042D00001 **LR RI AR**

SD:87001075017917T

THONON-LES-BAINS

10 JAN. 2025

Mairie - Thonon-les-Bains 1 place de l'Hôtel-de-Ville CS 20517 74203 THONON LES BAINS CEDEX





Monsieur Christophe ARMINJON Mairie - Thonon-les-Bains 1 place de l'Hôtel-de-Ville CS 20517 74203 Thonon-les-Bains Cedex

Paris, le 07/01/2025

Objet: Remise Dossier Information Mairie

Réf(s): 74281_031_06

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Impasse du Clos Châtelard, 74200 THONON-LES-BAINS.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

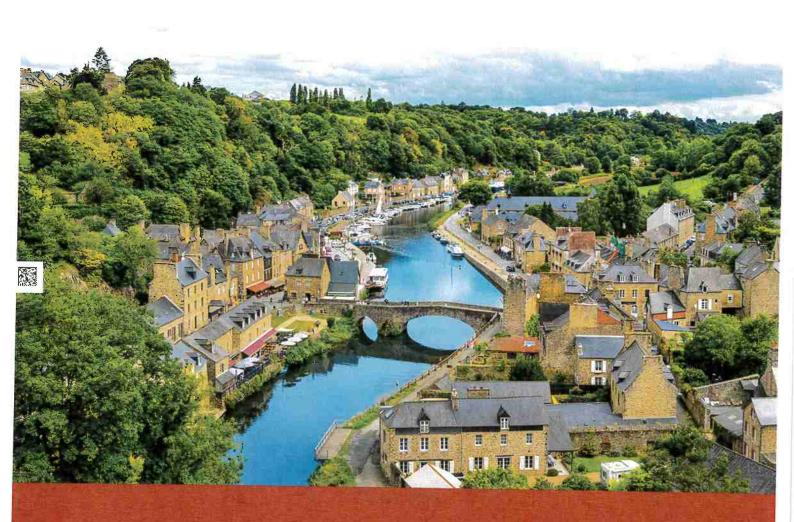
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Luka GISBERT Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales





DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE





OPÉRATEUR: Free Mobile **CODE SITE:** 74281 031 06

ADRESSE DU SITE : Impasse du Clos Châtelard

COMMUNE: 74200 THONON-LES-BAINS

DATE: 07/01/2025





RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR:

FREE MOBILE

COMMUNE:

THONON-LES-BAINS

NOM DU SITE:

IMP CLOS CHATELARD - X_95 - 74200

CODE SITE:

74281_031_06

ADRESSE:

Impasse du Clos Châtelard - 74200 THONON-LES-BAINS

TYPE DE SUPPORT:

Immeuble

PROJET DE:

Nouvelle antenne relais

COORDONNÉES

X = 919740.1, Y = 2161239.34

GÉOGRAPHIQUES:

Longitude: 6.49465419, Latitude: 46.3751436

CONTACT FREE MOBILE

NOM:

Luka GISBERT

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

E-MAIL:

lgisbert@free-mobile.fr

ADRESSE:

Free Mobile

16 rue de la Ville l'Évêque

75008 Paris



free | SOMMAIRE

1. Synthese et motivation du projet
2. Descriptif détaillé du projet et des installations 5
3. Calendrier indicatif du projet
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation 9
5. Plan de situation à l'échelle
6. Plan de cadastre 11
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après 12
8. Déclaration ANFR
9. Plans du projet 16
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité20
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence



13P0080042b0000110420



1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires. Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.

En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site

En effet, ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de



travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Le projet consiste à implanter 6 antennes de téléphonie mobile sur la toiture terrasse du bâtiment.

Les équipements techniques seront placés sur la toiture terrasse du bâtiment, en retrait de la façade.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 6	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		30° 120° 270°	





Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
	4G 700 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	29	26.85	6°
30°	4G 1800 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	13,6 m	447,6 m	16,15 m	450,15 m	16,65 m	450,65 m	47.6	45.4	6° (4)
	4G 700 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	29	26.85	6°
120°	4G 1800 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	13,6 m	447,6 m	16,15 m	450,15 m	16,65 m	450,65 m	47.6	45.4	6°
	4G 700 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05 m	449,05 m	16,1 m	450,1 m	29	26.85	6°
270°	4G 1800 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	13,6 m	447,6 m	15.05	449,05 m	16,1 m	450,1 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	13,6 m	447,6 m	16.15	450,15 m	16,65 m	450,65 m	47.6	45.4	69

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

Site n°74281_031_06

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne





(3)HMA = hauteur milieu d'antenne

sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

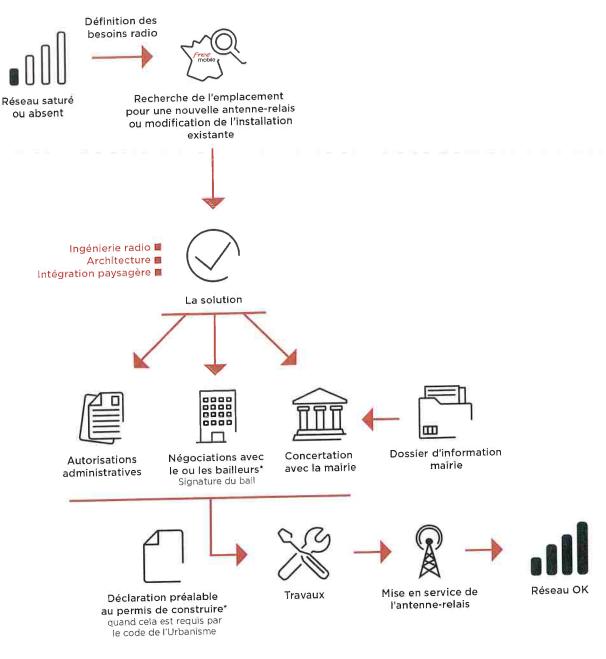
PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.





^{*}Si necessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (T0)	Janvier 2025
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Février 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Avril 2025
Mise en service (prévisionnel)	Mai 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.



L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Impasse du Clos Châtelard 74200 THONON-LES-BAINS

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 919740.1 Y = 2161239.34 **WGS 84**

Longitude : 6.49465419 Latitude : 46.3751436





5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

SANS OBJET

6. Plan de cadastre

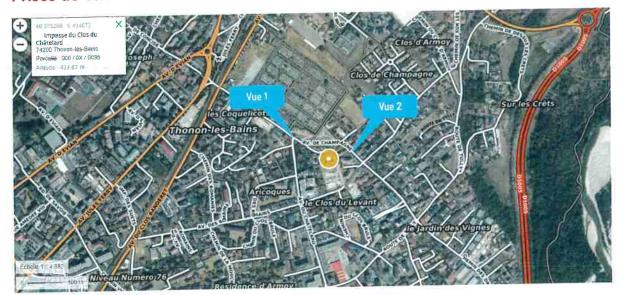






7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue





Prise de vue nº1

Etat avant :



Etat après :





132008004200000110920



Prise de vue n°2

Etat avant:



Etat après :





8. Déclaration ANFR

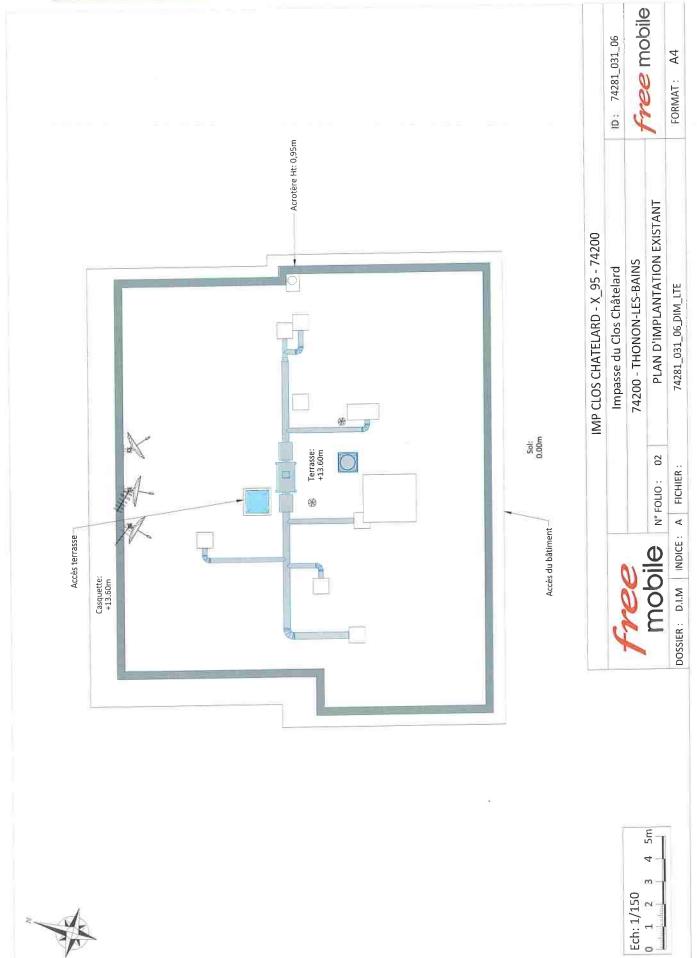
Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

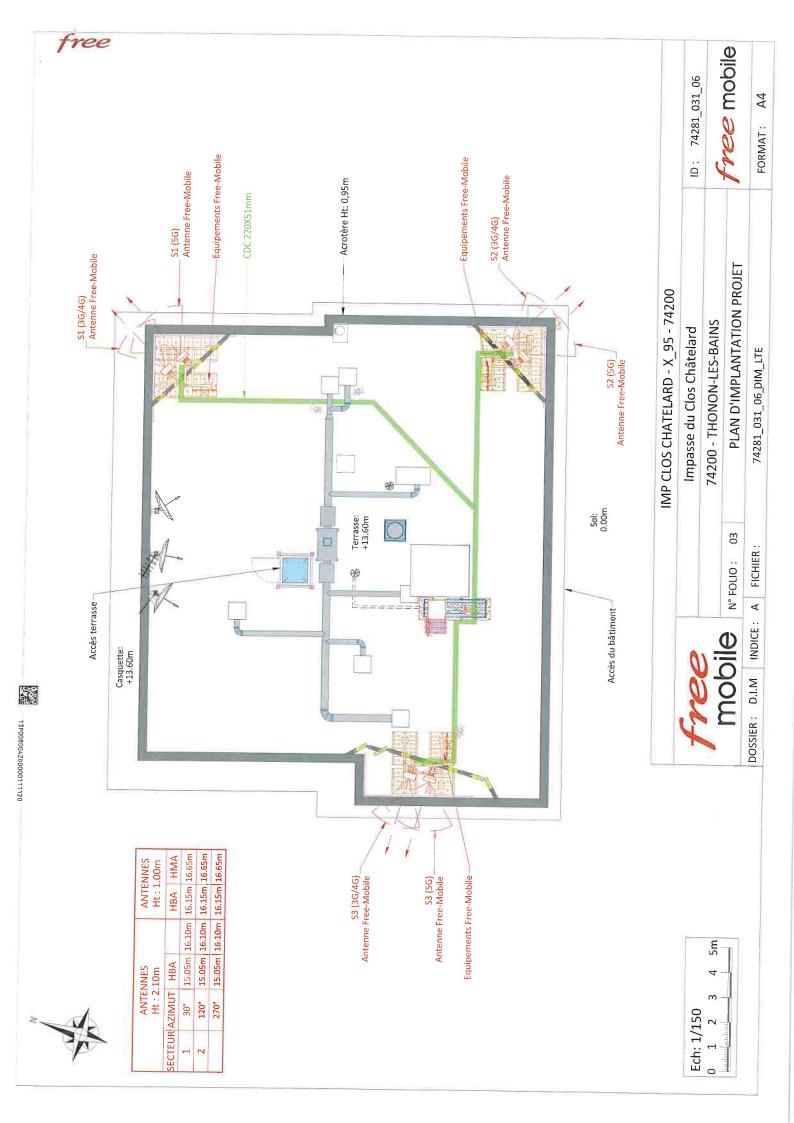
1. Conformité de l'installation aux	règles du guide	DR 17* de l'ANFR ?
	☑ oui	non
* Guide technique ANFR DR17 modélis public.	sation des sites radi	oélectriques et des périmètres de sécurité pour le
2. Existence d'un périmètre de sé	curité** balisé ac	cessible au public
	☐ oui	✓ non
** Périmètre de sécurité : zone au vois supérieur au seuil du décret ci-dessou.	inage de l'antenne d s.	dans laquelle le champ électromagnétique peut-être
3. Le champ électrique maximum inférieur à la valeur de référence l'éventuel périmètre de sécurité ?	qui sera produit ce du décret n°	par la station objet de la demande sera-t-il 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de
	☑ oui	non
4. Présence d'établissements par de soins) de notoriété publique situés à moins de 100 mètres de l'a	visé par l'article	sements scolaires, crèches, établissements 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002
	☐ oui	☑ non

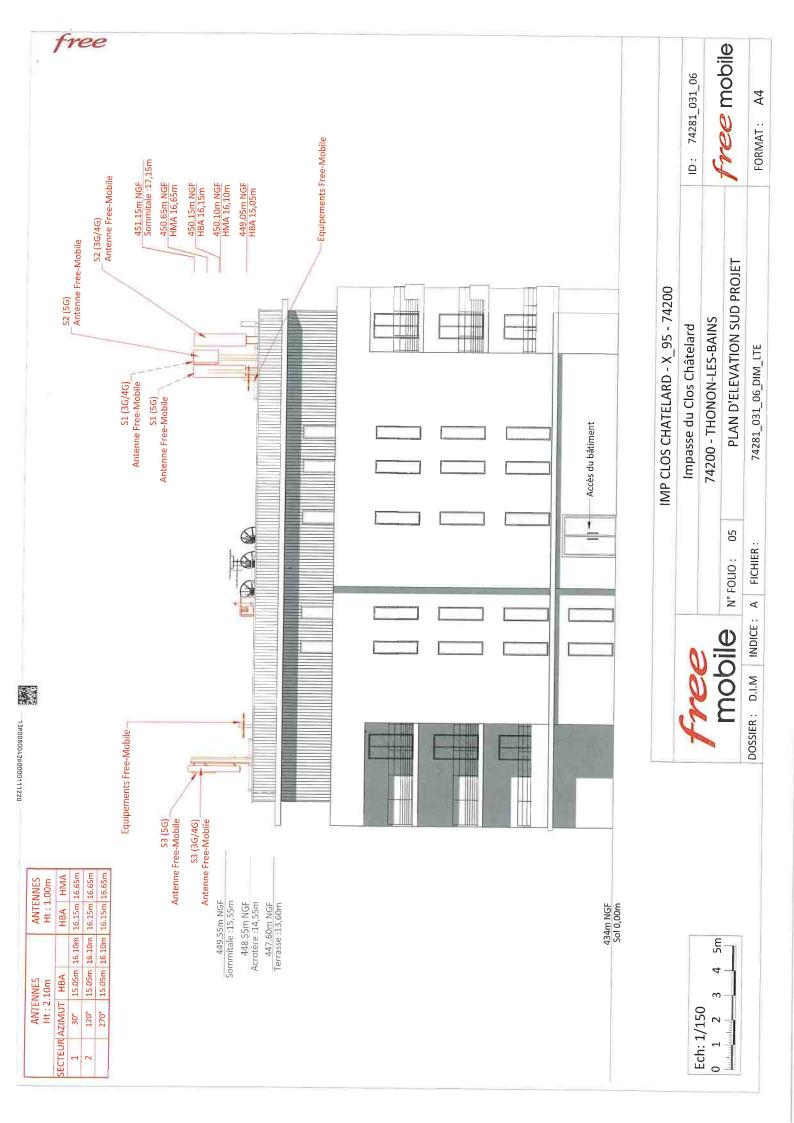


13P008004200000111020

9. Plans du projet



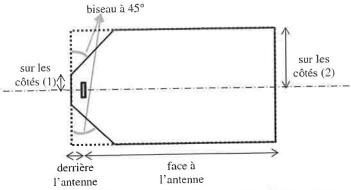






10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr				
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/				
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux- mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution- de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html				



Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure 5G WEB.PDF
Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documerts/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf				
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR 5G.pdf				
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie				

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des nombreuses données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « le lien entre exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radiofréquences. ».

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.





Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2015
11-jany-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
5-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sund hedsstyrelsen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).



Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

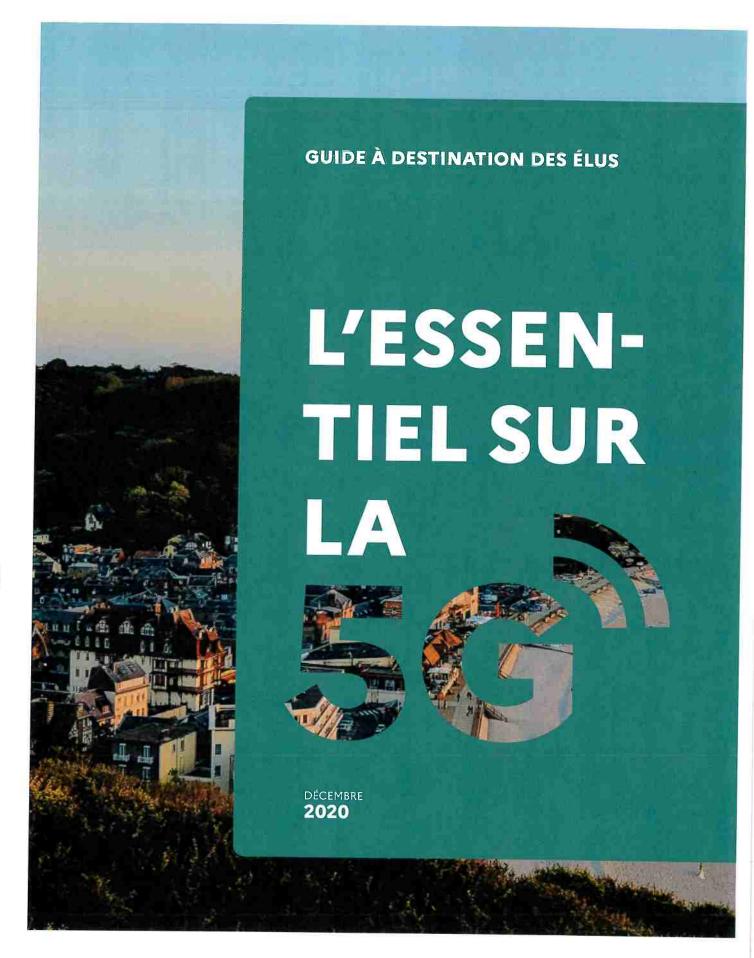
Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



13P0080042b0000111420







ADEME

L'Agence de la transition écologique est un établissement public qui suscite, coordonne ou réalise des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

ANFR:

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences radioélectriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

ANSES:

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'allmentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans divers domaines en vue d'éclairer la décision publique. L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentiels des ondes sur la santé.

ARCEP

C'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des opérateurs en termes de couverture mobile.

TUC?

ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5Ğ VIENNENT D'ÊTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CET TE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS.

La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'aménagement numérique des territoires, et souvent sollicités au niveau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 5G et démêler le vrai du faux sur cette nouvelle technologie. Elle rappelle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à votre disposition, pour accompagner le déploiement de la 5G sur votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local.

Sous la direction du Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a été élaborée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec l'ARCEP, l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Transition Écologique, et avec la participation des associations d'élus.





La 5G qu'est-ce que c'est?

La «5G» est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux technologies 2G, 3G et 4G, La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité : débit multiplié par 10, délai de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue. À usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G).



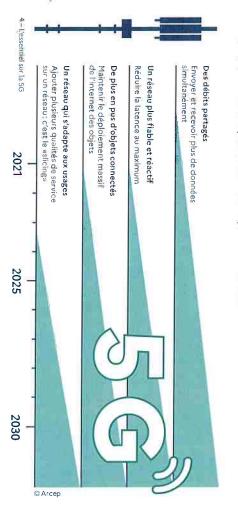
Le secteur des télécommunications voit émerger régulièrement de nouvelles technologies et connait environ tous les 10 ans une évolution plus importante. La 5G cohabitera avec les technologies précédentes et viendra renforcer la couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux.



> La 5G : une technologie évolutive

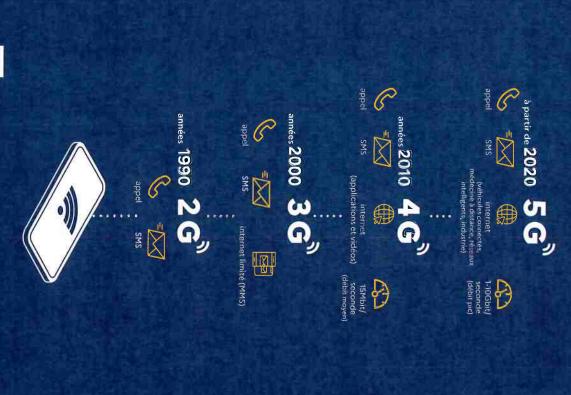
L'introduction des fonctionnalités sera progressive parce que le réseau 5G sera déployé en plusieurs étapes par les opérateurs mobiles : les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières années, la

5G sera « dépendante » du réseau 4G. De nouvelles fréquences seront aussi ajoutées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtra dans quelques années.



De la 2G à la 5G:

une technologie qui évolue pour offrir de nouvelles opportunités





Que permettra la 5G?

vices internet existants, out en évitant la > Eviter la saturation des réseaux 4G A son lancement, la 5G améliorera les ser-

pourra être nettement supérieur permetutilisateurs bénéficieront d'un débit qui sormais sur plus de 96% du territoire. Les saturation des réseaux 4G déployés dévisioconférence plus performants. tant par exemple d'utiliser des services de

> Ouvrir la voie aux innovations

coup de domaines : tes ont une utilité tres concrète dans beau-Loin d'être des gadgets, les objets connecconnecter un nombre important d'objets. La 5G permettra progressivement de

- · médecine: développement de la téléméments de malades par exemple, decine, gestion du matériel médical, maintien de la connexion pendant les déplace-
- agriculture et environnement: régulation de l'arrosage, fermes connectées, suivi des troupeaux et de leur santé,
- transport: gestion logistique pour une meilleure régulation des flux de circulation,
- · securite routière, voitures connectées, industrie: outils industriels plus performants et plus surs,

aides à la conduite,

 services de secours: utilisation de drones hender les situations, etc. des lieux d'Intervention pour mieux appréde communication reserves, visualisation pour acheminer l'aide d'urgence, canaux

Un développement progressif

d'une 5G utile, répondant aux besoins du publics, biens collectifs, etc. c'est autant de santé publique, de transport, services progressivement et ils ne peuvent pas tous plus grand nombre, est possible. de domaines dans lesquels la mise en place être anticipés aujourd'hui. Infrastructures Les usages sont amenés à se développer

soient disponibles. la 5G (faible latence, densité d'objets) core attendre que toutes les dimensions de être experimentes, et d'autres devront enusages nécessiteront plus de temps pour usages industriels par exemple). D'autres tion des drones dans l'agriculture, certains veloppés dès le lancement de la 5G (utilisament un meilleur débit sont prêts à être dé-Les nouveaux usages nécessitant simple-

DE LA TECHNOLOGIE MOBILE LE VOCABULAIRE

données de radiofréquences pour transporter les utilisateurs même lorsque ceux-ci se décommunications offrant des services de téléphonie et de connexion internet aux placent. Un tel réseau utilise les ondes Réseau mobile : c'est un réseau de télé-

l'exprime en Mbit/s). peut être échangée en une seconde (on Débit : c'est la quantité de données qui

parle aussi de temps de latence. nimum pour transférer des données. On <u>Délai de transmission</u> : c'est le temps mi-

destinataire nées envoyées arrivent bien jusqu'au Fiabilité : c'est l'assurance que les don-

Exemples d'expérimentations

d'innovations technologiques permises à terme par la 5G



DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Aide à la gestion des équipements médicaux dans l'hôpital ou au développement de la télémédecine.



À TOULOUSE

Le CHU de Toulouse mêne des réflexions portant

Le CHU de Toulouse mêne des réflexions portant

par exemple sur les questions de continuité de service
dans le cas de transfert de patients ou de localisation de biens et de personnes



DES TRANSPORTS DANS LE DOMAINE

Des navettes autonomes, la gestion du trafic de véhicules, le pilotage à distance de véhicules pour des interventions en zone sensible.



À LINAS-MONTHLÉRY

En France des tests sont en cours à l'autodrome
de Linas-Monthiéry pour explorer les usages de la 5G à la conduite dans un environnement routier proche liés à la voiture connectée ou aux outils d'assistance



DANS L'INDUSTRIE

Dans l'industrie, des applications basées par exemple sur l'internet des objets ou la réalité augmentée permettront des gains importants en termes de maintenance, d'efficacité et de sécurité.



À VAUDREUIL

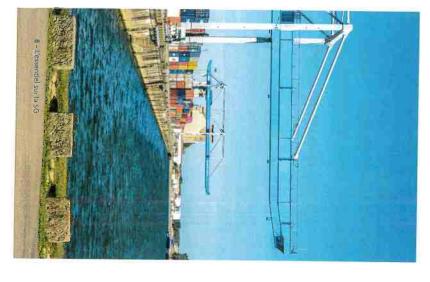
In france, l'usine de Schneider Electric à Vaudreuil
En france, l'usine de Schneider Electric à Vaudreuil
expérimente les usages industriels de la 5G à travers
la mise en place d'un dispositif de maintenance
prédictive et de visite de sites à distance via la réalité



Question/Réponse

Est-ce que le déploiement de la 5G nécessite d'installer de nouvelles antennes?

se déployer dans quelques années en fonction être peu utilisées dans un premier temps et des lieux de forte affluence, comme des gares ou mais portent à de faibles distances (généralement d'une autre sorte d'antenne à plus faible principalement des pylônes déja existants pour des centres commerciaux. Ces antennes devraient 200 mètres maximum). Elles seraient utilisées dans permettent une utilisation intensive d'internet puissance ; les « petites cellules ». Ces antennes La 5G pourrait aussi donner lieu à l'utilisation les antennes existantes. sont comparables à des émetteurs wifi : elles ajouter les antennes 5G ou mettre à jour nouveaux sites radios. Les opérateurs se serviront ne necessitera pas d'installer massivement de La première phase de déploiement de la 5G



Faudra-t-il obligatoirement changer son équipement?

La 5G restera un choix : choix de s'équiper, choix de souscrire un abonnement. Son lancement ne rendra pas incompatibles les téléphones des anciennes générations (comme c'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présente sur la quasi-totalité du réseau mobile) et ne va pas contraindre à s'équiper d'un nouveau téléphone. La 5G va cohabiter avec les technologies plus anciennes.

Avant de changer son équipement, il faut se renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son téléphone. Des cartes seront publiées par les opérateurs suivant les recommandations de l'ARCEP, et un observatoire sera également disponible sur le site de l'Arcep (Observatoire des déploiements 5G).

Quelles garanties pour la vie privée des citoyens ?

des usages de la 5G qui vont se développer.

La SG et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms vont entraîner davantage d'interactivité entre le réseau et ses utilisateurs, et augmenter les échanges de données. Afin de protéger ces données personnelles, les réseaux télécoms sont soumis à un double régime de protection de la vie privée : le respect du secret des correspondances, d'une part, et le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), d'autre part, le déploiement de la SG renforce étatlement le la SG renforce étatlement.

Le déploiement de la 5G renforce également le risque de menaces liées aux équipements de réseau mobile. Pour préserver sa souveraineté économique autant que politique, la France œuvre à protéger ses infrastructures sensibles. C'est tout l'enjeu de la loi du 1^{et} août 2019 relative à la sécurité des réseaux mobiles 5G, qui soumet à autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation d'équipements actifs des antennes mobiles pour les opérateurs télécoms qui sont opérateurs d'importance vitale (OIV).

Techniquement comment ça marche?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité l'assemblage d'innovations d'iverses :

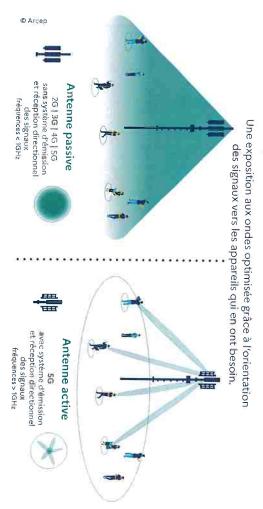
> Les bandes de fréquences de la 5G

Les réseaux mobiles, comme la radio, utilisent des ondes pour transporter des données. Ces ondes sont découpées en bandes de fréquences, qui nécessitent une autorisation de l'État pour être utilisées. Les différentes bandes de fréquences ont une portée et un débit différents : la 5G utilisera tout un ensemble de fréquences, attribuées récemment ou depuis plus longtemps :

Dans un premier temps, la 5G utilisera les bandes de fréquences qui sont déjà utilisées (notamment les bandes 700 MHz, 2,1 GHz ou 1800 MHz) ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Cette bande offre un bon compromis entre couverture et amélioration du débit.

Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée. Elle pourra permettre des débits très importants en zone très dense et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés,

> Des antennes-actives innovantes



L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).



13P008D04Zb0000111720



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT?

La 5G est au cœur de nombreux débats, où il est parfois difficile de différencier les rumeurs des faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations : les effets de la 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.



La 5G a-t-elle des effets sur la santé?

Une exposition aux ondes très surveillée

En France, l'exposition du public aux ondes est très réglementée et surveillée par l'ANFR. Cette agence réalise chaque année de nombreux contrôles, qui montrent que l'exposition aux ondes est globalement très faible et largement inférieure aux valeurs limites. Sur les 3 000 mesures qui ont été réalisées en 2019, 80 % d'entre elles attestaient d'une exposition inférieure à 1V/m, alors que les valeurs limites règlementaires se situent entre 36 et 61V/m selon les fréquences pour la téléphonie mobile.

> Une faible exposition

L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, similaire à celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible. Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en préparation de l'arrivée de la 5G. L'exposition aux ondes restera donc faible, et très largement en dessous des valeurs limites autorisées.

> Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition des antennes

Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de mesurer l'exposition des antennes dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Les maires, les associations agréées de protection de l'environnement ou agréées au titre d'usagers du système de santé et les fédérations d'associations familiales peuvent demander gratuitement et à tout moment de telles mesures. L'ensemble des résultats de ces mesures est publié sur cartoradio.ft, qui permet déjà d'avoir accès à plus de 60000 mesures réalisées sur le territoire.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les contrôles dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après le déploiement de la 5G. 4800 mesures sont prévues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires représentatifs. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives sur l'exposition liée au déploiement de la 5G.

66 « V/m »
ou volt par mètre :
c'est l'unité de mesure
qui sert à mesurer la force
d'un champ électronique.

Le Comité national
de dialogue sur l'exposition
du public aux ondes
électromagnétiques

Ce Comité de dialogue a été créé par la loi dite « Abeille ». Placé au sein de l'ANFR, ce comité participe à l'information de l'ensemble des particis prenantes (associations, opérateurs et constructeurs, collectivités et représentants de l'administration), notamment sur les niveaux d'exposition aux ondes dans notre environnement et les outils de concertation. Ce Comité aspire à être un lieu de concertation et d'échanges constructifs sur les études menées ou à encourager pour une meilleure compréhension de l'exposition engendrée par les antennes, objets communicants et terminaux sans fil. Il n'a pas vocation à traiter des sujets sanitaires, qui font l'objet d'études et de concertations au sein de l'ANSES. Il est présidé par Michel Sauvade, maire et représentant de l'Association des Maires de France.

> Mais aussi des contrôles sur les équipements

vérifications sur les téléphones portables mis en vente sur le marché français et s'as-L'exposition aux ondes reste essentielleparticulièrement les smartphones 5G de tester dès 2020 plus de 80% des mod'augmentation des contrôles permettra ont été contrôles en 2019, l'ANFR en contrôdes smartphones. Alors que 70 appareils va doubler le nombre de contrôles des DAS rendus publics sur le site data.anfr.fr. L'ANFR tests en laboratoire. Tous les résultats sont boutique ou sur internet et fait réaliser des lève des smartphones commercialisés en respect des valeurs limites de DAS. Elle présure de la conformité de ces appareils au Pour cette raison, l'ANFR réalise aussi des ment liée à l'utilisation de nos équipements dèles les plus vendus en France en ciblant lera 140 en 2021. Cet effort progressi





Question/Réponse

Comment faire mesurer l'exposition sur ma commune?

Il est possible pour n'importe quelle personne de solliciter des mesures d'exposition radioélectrique de installations radioélectriques déployées des installations radioélectriques déployées sur le territoire de sa commune. Il existe en effet un dispositif de surveillance et de mesure des ondes, mis en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qu'il e souhaite peut remplir le formulaire de demande sur le site mesures anfr.fr. Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une association compétente. La mesure est gratuite. L'ANFR a installé à la demande des quelques métropoles (Paris, Marseille, Nantes) des sondes qui mesurent en continu l'évolution de l'exposition.

DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

DAS: une partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques est absorbée par le corps humain. Pour quantifier cet effet, la mesure de référence est le débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les ondes comprises entre 100 kHz et 10 GHz. Le DAS s'exprime en Watt par kilogramme (W/kg).



Quels sont les effets des ondes sur la santé?

des connaissances, l'Agence ne conclut pas sur les ondes et la santé. En l'état actuel et du travail (ANSES) a publié de nombreux taires aux ondes sont respectées. à l'existence d'effets sanitaires dès lors que travaux de recherche ces dernières années taire de l'alimentation, de l'environnement près. L'Agence nationale de sécurité sanices ondes sur la santé sont étudiés de très les valeurs limites d'exposition réglemenresteront faibles avec la 5G, les effets de Même si les niveaux d'exposition aux ondes

d'aéroports, les stations satellites, les faisailleurs au fur et à mesure des projets de dé ploiements de la 5G. Les travaux de l'ANSES se poursuivront par Le prochain rapport est prévu pour 2021. ceaux hertziens, les radars automobile...). depuis des années, comme les scanners (d'autres services utilisent déjà cette bande pas encore utilisée par la téléphonie mobile 26GHz, moins bien connue, et qui n'est notamment sur la bande de fréquences la 5G. L'ANSES complètera son expertise, aux bandes de fréquences utilisées par préliminaire qui s'intéresse spécifiquement En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport



générales de l'État a mené une étude comparative portant sur le déploiement qu'à l'etranger les agences sanitaires sur les bandes de fréquences comme en appelant à poursuivre les recherche d'exposition sont respectées, tout que les effets sanitaires de la 5G sont qui se sont prononcées considèrent de la 5G à l'étranger!. Ils concluent Un groupe d'experts issus des inspections non avérés dès lors que les valeurs limite





La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement?

La consommation énergétique du réseau 5G

antennes 4G qui consommeraient beaudenses, la 5G est la seule manière d'éviter à terme d'un facteur 20 et plus¹. À court à la 4G d'ici à 2025, pour une amélioration et de mise en veille). On estime que la 5G tion (fonctionnalités d'économie d'énergie la saturation des réseaux sans remettre des terme, dans certains territoires les plus té énergétique d'un facteur 10 par rapport va entrainer une amélioration de l'efficacicoup plus prise en compte dès la phase de concep-L'efficacité énergétique du réseau 5G a été

> Limiter nos consommations

sions l'augmentation de notre consomma a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019 cep, la consommation de données mobiles énergétique, à condition que nous maitri La 5G devrait présenter un meilleur bilar mentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arusage du numérique est en constante augce qu'on appelle «l'effet rebond». Notre mentation des usages du numérique, c'est tion de données. Cependant, les possibilités offertes par la 5G entraineront probablement une aug-

du numérique environnementale Réduire l'empreinte

et environnement : faisons converger les environnementale du numérique a été annoncée environnemental du numérique. Une stratégie dévoilés par le gouvernement avant la fin de transitions ». Les détails de celle-ci seront lors du colloque du 8 octobre 2020 «Numérique par Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Cédric O interministérielle visant à réduire l'empreinte représentent qu'une petite part de l'impact Les réseaux de télécommunication ne

la transition environnementale La 5G : des opportunités pour

etc.). La 5G sera donc un levier incontourà développer des réseaux intelligents qui aiplications sont intelligemment utilisées. nable de la transition écologique si ses apmeilleure régulation du chauffage collectif tion d'eau ou d'électricité (adaptation de deront à mieux maitriser notre consomma-La 5G permettra par exemple de contribuer tal, jouera un rôle clé dans ces innovations. pour maîtriser notre impact environnemenpermettant de développer des outils utiles l'arrosage au niveau d'humidité dans le sol, coles, industriels, logistiques etc. La 5G, en de rendre plus efficaces nos systèmes agrisable de la transition environnementale afin Les innovations sont une condition indispen-



Question/Réponse

environnemental du numérique? Comment mesurer l'impact

des réseaux de télécommunication et des usages qu'ils supportent en France et proposer des leviers quantifier l'empreinte environnementale doivent être prises en compte : le négatif de réduction de ceux-ci. saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'Ademe ont été le positif (déplacements évités, dématérialisation électrique des data-centers, etc.) mais aussi (fabrication des terminaux, consommation complexe à mesurer car de nombreuses choses L'impact environnemental du numérique est



Une couverture fixe et mobile de qualité sur tout le territoire

Le déploiement de la 5G se fait en parallèle du déploiement de la 4G et de la fibre optique dans les zones qui n'en bénéficient pas encore. Il est indépendant des obligations de déploiement des opérateurs dans ces deux domaines.

Le New Deal Mobile

Le New Deal Mobile a été conclu entre l'Etat et les opérateurs en 2018. Il engage ces derniers à un certain nombre d'actions pour améliorer la couverture mobile sur tout le territoire métropolitain dans le cadre des autorisations d'utilisation de fréquences attribuées par l'Arcep. Ces obligations d'aménagement numérique du territoire prévoient notamment:

- le passage à la 4G de la quasi-totalité (99%) du réseau existant fin 2020
- la couverture des axes routiers prioritaires par Bouygues, Orange et SFR fin 2020
- la mise en service de plus de 600 à 800 nouveaux sites par an et par opérateur, dans le cadre du Dispositif de Couverture Ciblée (DCC). Ces nouveaux pylônes sont installés dans les zones de mauvaise couverture (zones blanches ou grises) identifiées par des équipes projets locales co-présidées par le préfet et le président du conseil départemental



Le Plan France Très Haut Débit

En ce qui concerne l'accès à un internet fixe, l'État s'est engagé à garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (> à 8 Mbit/s) d'ici fin 2020, à doter l'ensemble des territoires de réseaux très haut débit (> à 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à généraliser le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à horizon 2025. L'État mobilise plus de 3,3 milliards d'euros pour permettre, avec les collectivités territoriales, d'atteindre ces objectifs. La France est un des pays_européens qui déploie le plus rapidement la fibre sur son territoire : en 2019, en moyenne 19000 nouveaux locaux ont été rendus raccordables chaque jour.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les territoires pour identifier les zones à couvrir du dispositif de couverture mobile et soutient les projets de déploiements de la fibre optique dans les zones d'initiative publique.

Question/Réponse

Faut-il déployer la 5G alors que la 4G n'est pas encore partout sur le territoire?

En parallèle du déploiement de la 5G, les déploiements de la 4G se poursuivent, comme les déploiements de la 4G se poursuivent pris ceux de la fibre optique. Les opérateurs ont pris des engagements en termes de résorption des zones blanches en 4G et de déploiement de la fibre optique, et devront les respecter.

Quelle complémentarité entre 5G et fibre?

La fibre optique permet d'apporter le Très haut débit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion. La 5G permet d'offrir une connexion en Très Haut La 5G permet mobilité. La fibre optique ést ègalement nécessaire au fonctionnement du réseau 5G, pour raccorder les antennes pour assurer un très haut débit jusqu'au cœur du réseau.

La 5G, un déploiement progressif et équilibré entre les territoires

Les opérateurs télécoms commencent à lancer en général leurs services dans les zones où la clientèle est la plus importante, en pratique les zones les plus habitées.

Les conditions d'utilisation des fréquences, arrêtées par le Gouvernement sur proposition de l'Arcep, prévoient pour les opérateurs des obligations de déploiement, particulièrement exigeantes en matière de couverture du territoire.

L'Arcep veille à un déploiement équilibré entre territoires.

Les obligations fixées par l'ARCEP

- 3 000 sites devront être déployés avant fin 2022 en bande 3,4 - 3,8 GHz, 8 000 en 2024 et les 10 500 sites devront être atteints en 2025,
- ¿25% des sites en bande 3,4 3,8 GHz devront être déployés dans une zone rassemblant les communes des zones peu denses et celles des territoires d'industrie, hors des principales agglomérations.
- Pour répondre aux besoins croissants de la bande passante, des 2022, au moins 75 % de l'ensemble des sites existants devront bénéficier d'un débit au moins égal à 240 Mbit/s au niveau de chaque site.
- Les axes de types autoroutes devront être couverts en 2025, et les routes principales en 2027.

LES ÉLUS, UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

éjà très mobilisés dans les projets d'amélioration de la couverture numérique du territoire (fibre et 4G), les élus locaux ont un rôle clé à jouer dans l'information et la concertation sur la 5G. Pour leur permettre de jouer leur rôle, plusieurs outils et dispositifs sont à leur disposition.

La loi du 9 février 2015 dite loi « Abeille » a permis de renforcer le rôle du maire et de définir les outils à sa disposition. Elle a notamment créé le Comité de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux ondes. Ce Comité participe à l'information des élus sur les niveaux d'exposition aux ondes et sur les outils de concertation.

L'Etat a récemment mis en place une enceinte de dialogue et de transparence sur la 5G, dans le cadre du comité de Concertation France Mobile, afin d'informer les associations d'élus et de construire avec elles les conditions de la transparence.

Focus sur le Dossier d'Information Mairie

Lorsqu'un opérateur envisage d'installer (dès la phase de recherche du site) ou de modifier substantiellement une antenne (avec un impact sur le niveau d'exposition), il doit en informer le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et lui présenter un Dossier d'Information Mairie (DIM).

Le contenu du DIM est fixé par un arrêté du 12 octobre 2016. Il comprend notamment l'adresse de l'installation concernée, un calendrier du déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en service, les caractéristiques techniques de l'installation (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance d'émission...). Il recense également la liste des crèches, établissements scolaires et établissements de soins situés à moins de 100 mètres de l'installation.

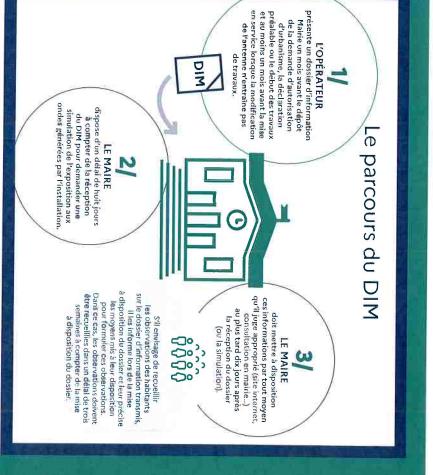
 article L. 34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques reglementaires

Les références

- article R. 20-29 du Code des postes et des communications électroniques
- arrêté du 12 octobre 2016 (NOR : ECF11609979A)

Loi «Abeille»:

la loi n°2015-136 du 9 février 2015 modifiée, dite loi « Abeille », relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électronagnétiques a notamment renforcé le rôle



LES AUTRES OUTILS DE DIALOGU

- Des réunions d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.
- Le maire ou le président d'EPCI peut salsir le préfet de département d'une demande de médiation (instance de concertation départementale) lorsqu'il l'estime nécessaire concernant une installation radioélectrique existante ou projetée.
- Le maire peut demander à tout moment une mesure de l'exposition aux ondes sur sa commune, via le site mesures, anfr.fr.





UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G



Question/Réponse

Comment savoir où la 5G est déployée sur mon territoire ou quand elle le sera ?

avant le début des travaux. d'Information Mairie, au minimum un mois y installer la 5G, vous recevrez un Dossier la modification d'un site existant pour Par ailleurs, si un opérateur projette les consommateurs sur la disponibilité du des cartographies permettant d'informer a aussi demandé aux opérateurs de publier prévisionnels de chaque opérateur. L'ARCEP de données inédites sur les déploiements Des 2021, l'observatoire sera complété seront recensés les sites existants et à venir. observatoire des déploiements 5G, ou L'ARCEP mettra également en place un les sites déjà existants sur votre territoire. Sur le site cartoradio.fr vous pouvez voir l'installation d'un nouveau site ou service 5G et la qualité de service associée

Existe-t-il plusieurs types de 5G ?

On entend parfois parler de fausse 5G.
Or, il n'y a pas de fausse 5G ou de vrate 5G.
Il n'y a qu'une seule technologie qui
va s'appuyer sur des bandes de fréquences
avec des performances en débit variées
et il est important de se réferer aux
cartes de couverture des opérateurs qui
préciseront les informations sur le débit
disponible. Les fonctionnalités de la 5G
seront introduites progressivement
et l'ensemble des gains de performance
apparaîtront dans quelques années.

Les opérateurs sont-ils tenus d'envoyer un DIM?

Il a été demandé aux opérateurs de téléphonie mobile d'informer systématiquement les élus locaux lors systématiquement les flus locaux lors de tout passage à la 5G, notamment par l'intermédiaire du Dossier d'information Mairie (DIM), quelles que solent les bandes de fréquences mobilisées et les modalités de mise en œuvre.



Question/Réponse

Je souhaite la 5G sur mon territoire, comment faire?

Ce sont les opérateurs qui décident des zones de déploiement, en respectant les objectifs fixés dans le cadre de la procédure d'attribution des fréquences. Si une collectivité veut susciter de nouveaux usages par exemple, en favorisant une expérimentation sur son territoire, elle peut se rapprocher des opérateurs, et se coordonner avec les initiatives portées par les entreprises et industriels de son territoire.

Puis-je m'opposer au déploiement de la 5G sur mon territoire?

Les maires ne peuvent, ni au titre de leurs pouvoirs de police générale ni en se fondant sur le principe de précaution, s'opposer à l'implantation d'antennes pour des considérations sanitaires (CE, Ass., 26 octobre 2011, n° 326492).

Je suis interrogé(e) sur la 5G, comment apporter une réponse fiable?

Le présent guide peut servir de base pour répondre à vos questions, et peut être mis à disposition de la population sur votre territoire.

Pour aller plus loin, vous pouvez :

- consulter les ressources de l'ARCEP et de l'ANFR mises à disposition sur leur site.
 vous rapprocher des associations d'élus
- vous rapprocher des associations d'élus qui participent au Comité de d'alogue de l'ANFR ou au comité France mobile.
- solliciter les opérateurs pour plus d'information.

n savoir plus sur les cartes de couverture

https://www.arcep.fr/actualites/ les-communiques-de-presse/detail/ n/5g-221020.html



Pour aller plus loin

Le site de l'ANSES :

https://www.anses.fr/fr

Tous les rapports de l'ANSES sur les ondes et la santé y sont disponibles en téléchargement (ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020).

Le rapport IGAS-IGF-CGE-CGED :

https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article794

Ce rapport compare le déploiement international de la 5G, et plus précisément sur ses aspects techniques et sanitaires.

Le site de l'ARCEP:

https://www.arcep.fr/

Pour en savoir plus sur les obligations des opérateurs en termes de couverture fixe et mobile et l'avancé des déploiements 5G.

Le site de l'ANFR:

https://www.anfr.fr/accueil

Pour en apprendre plus sur les mécanismes de contrôle et de surveillance de l'exposition du public aux ondes.

